

L'Abéille de la Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., Limited

HUGUES J. DE LA VERGNE

PRESIDENT ET DIRECTEUR

Phone Main 3487

Bureaux: 520 rue Conti, entre Décaur et Chartres.

Entered in the second class of mail matter, at the postoffice at New Orleans, La., under Act of March 3, 1879.

L'Abéille est en vente au kiosque de journaux du "Times Square Building", à New-York.

Pour les petites annonces de demandes, ventes, locations, etc., qui ne paient au prix d'usage de 6 sous la ligne, voir une autre page de journal.

Prix de l'abonnement

Table with 2 columns: Duration (1 an, 6 mois, 3 mois, 1 mois) and Price (\$7.50, \$4.50, \$3.00, \$1.50). Includes 'Pour l'étranger' rates.

Prix de l'abonnement

Table with 2 columns: Duration (1 an, 6 mois, 3 mois, 1 mois) and Price (\$8.00, \$5.00, \$3.50, \$2.00). Includes 'Pour l'étranger' rates.

Prix de l'abonnement

Table with 2 columns: Duration (1 an, 6 mois, 3 mois, 1 mois) and Price (\$8.00, \$5.00, \$3.50, \$2.00). Includes 'Pour l'étranger' rates.

Chronique de la Ville

Bureau de l'Etat Civil

Natssances. Mme E. Lee, 1221 Columbus, un garçon. Mme O. Charles Sandberg, Hotel Dieu, un garçon et une fille. Mme Samuel G. Thorn, 432 Burdette.

FEUILLETON DE L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

L'Ami de Claudie

— Songe au palazzo vénitien que figurent ces quatre barrières mobiles. Publie-moi, oublie Clarence, oublie l'autre sigilo pour ne plus voir que ton père — l'homme de toutes les élégances — ton mari — l'homme de toutes les distinctions, — et ton amant — l'homme de toutes les tendresses. — Seulement, n'ayant jamais rien songé de tout ça...

Un Boulanger Affamé.

Herman Niarnan, boulanger, 3013 rue Annonciation, a été surpris hier matin de bonne heure en face de la vitrine brisée de l'épicerie d'Albert Piplone, 3118 Magazine. Il tenait à la main une brique. Il n'essaya pas de se sauver et dit aux policiers: "Je suis sans emploi depuis deux mois, demeure avec ma mère et ma soeur, et eux aussi souffrent de manque de nourriture. J'ai vainement essayé de trouver de l'emploi. Je puis vous assurer que c'est triste et terrible de souffrir de la faim." Traduit devant la cour correctionnelle, Niarnan déclara au juge avoir essayé seulement de s'emparer d'un peu de pain, jambon et de fromage, et que c'était la première fois qu'il se trouvait dans le tracassé, c'est la faim qui l'avait poussé à commettre ce délit. Le surintendant Reynolds donna l'ordre à la police d'ouvrir une investigation, afin de découvrir si Niarnan dit la vérité.

Le Tribunal

COUR CIVILE DE DISTRICT.

Nouveaux procès.

Mme Sophie Gullman vs. Board of Levee Commissioners of the Orleans District, 68,520; Armour & Co., Ltd., vs. Salvatore Ferrara, réclamation, 41613; la même vs. Mme Marie S. Gauthreaux, reconnaissance d'un jugement, 43008; Mary Ellis vs. Estelle Ellis Williams et als, demande en partage; Jos. P. Schaeffer vs. Mme Louise Duchman, pour un billet, 4101; J. Watts Kearney & Sons vs. John J. Wagner, réclamation, 41063; les mêmes vs. J. J. McCarthy, réclamation, 413016; Elizabeth Eber vs. Louis Conrad, divorce; Marcelle Mercadal vs. Norma Bristol, divorce; Walter E. Fandez vs. Mme Pamela Castellano, réclamation, 4050; A. Baldwin & Co., Ltd., vs. Highland Gray Co., sequestré, 4101014; Interstate Electric Co. vs. Frederick Dinghams, réclamation, 42009.

Funérailles de M. J. M. Hyman.

Les obsèques de M. John M. Hyman, vendeur de dactylographes, ont eu lieu hier matin, et ses restes mortels ont été inhumés au cimetière Greenwood. Les porteurs étaient MM. Charles Urquhart, Henry Pettibone, G. Emmanuel, J. R. Westerfield, J. Fallon Wigginton et W. F. Royce. M. Hyman était natif de la Nouvelle-Orléans et âgé de 49 ans. Il y a trois ans il s'était retiré des affaires pour donner toute son attention à son orangerie, à Ocean Springs. M. Hyman était le fils de feu William B. Hyman, qui fut président de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, et frère de feu T. McC. Hyman qui pendant plusieurs années secrétaire de la Cour Suprême. Sa mère était Dolores Gonzales. M. Hyman laisse une épouse, née Mlle Alice W. Wigginton, et deux fils.

Un intrus chez Mandot.

Joe Mandot, boxeur de poids léger, de la Nouvelle-Orléans, a été victime d'un maraudeur de nuit. Un cambrioleur s'est introduit dans son cottage à Lakeview, et s'est accaparé de son pardessus, un revolver et de vêtements valant 60 dollars.

Belles recettes de la Poste.

Pendant l'année 1915, les revenus de la poste de la Nouvelle-Orléans ont été de \$1,282,241.26, d'après le rapport livré à la publicité par l'assistant maître de poste M. Fuchs, ce qui est un excédent de plusieurs milliers de dollars des recettes de l'année 1914.

Nos Livraisons Sont promptes

C'est à votre avantage de faire vos achats à notre magasin car nous délivrons vos marchandises, sans délai, quel que soit le quartier de la ville où vous demeurez. Toutes commandes, soit par téléphone, soit laissées à notre établissement, le matin, sont livrées le même après-midi. Vous jouissez de l'avantage du choix parmi la grande variété de nos marchandises, vous profitez de nos bas prix, et vous pouvez en vous servant du téléphone nous transmettre vos commandes sans quitter la maison. Un de nos commis parlant le français très couramment, recevra vos ordres par téléphone. Servez-vous sagement du téléphone.

Les Dames de la Confédération.

A une réunion qui aura lieu mercredi prochain, des membres de la société mémoriale des Dames de la Confédération, on se propose de discuter s'il est possible de célébrer le quinzième anniversaire de la société. Des démarches seront également faites pour réunir un fonds, afin d'améliorer le monument des Confédérés, au cimetière Greenwood.

Arrestation de suspects.

Léon Felix, suspect et fugitif de la justice de Salt Lake City, et J. J. Phillips, vendeur de tuyaux, ont été arrêtés aux Fair Grounds hier après-midi. Felix est un pickpocket notoire qui a été fréquemment appréhendé à Chicago, Kansas City et Salt Lake City. Son portrait a paru dans le journal "The Detective" de ce mois-ci. Phillips avait fait insérer dans des journaux sportifs, une carte dans laquelle il offrait de vendre des tuyaux pendant dix jours pour 10 dollars. Des accusations ont été déposées contre eux.

Conférence.

Cet après-midi, à la salle Holmes, Mlle Elizabeth Goudourain, prononcera un discours sur le thème "Armenia and the Present European War," à une réunion des membres du Era Club. L'assemblée sera appelée à l'ordre par Mlle Kate Gordon, à 2 heures 30. Le public est invité à assister à la réunion.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Votez pour le Colonel

Hugues J. de la Vergne

Candidat à la place de lieutenant-gouverneur de la Louisiane.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article public en anglais, à la dernière page de l'Abéille. Cet article est reproduit du Labor Record de la Nouvelle-Orléans, l'organe officiel du grand conseil des travailleurs, qui représente les sociétés de labour en Louisiane et dans les Etats du Sud. La profession de foi du Colonel de la Vergne telle qu'elle a été énoncée il y a quelque temps est approuvée par le journal influent des travailleurs. Le colonel est en faveur de la liberté civique, de la liberté individuelle, des courses de chevaux, et n'hésite pas à se prononcer contre la "prohibition puritaine". Le Labor Record ajoute que le Colonel de la Vergne est l'ami des travailleurs, prêt à leur venir en aide et à favoriser leurs intérêts.

UN VERDICT CONTRE PAILET.

Trouvé coupable du meurtre de son père.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Mort de M. Gustave Westfeldt.

M. Gustave Rheinold Westfeldt, le chef de la firme Westfeldt Bros., est mort subitement à sa demeure 2340, rue Prytanica, à l'âge de 65 ans. M. Westfeldt était né en Suède, et en arrivant à la Nouvelle-Orléans, s'était lancé dans l'importation des cafés, et ses efforts avaient été couronnés de succès. Il laisse ses deux fils, George G. et Thomas D. Westfeldt, pour diriger les destinées de la firme. M. Westfeldt était un philanthrope, avait fait don de plusieurs objets d'art au musée Delgado, et à d'autres institutions de la ville. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui, à 2 heures de l'après, à la cathédrale du Christ.

L'aventure de Mlle Mayotte.

Hier matin à 6 heures, on transportait à l'Hôpital de la Charité de sa demeure au No. 608, rue Royale, Mlle Gertrude Mayotte, qui avait avalé huit pastilles de poison, dans un moment de découragement. Elle a été ramifiée à l'hôpital, et est hors de danger. Mlle Mayotte portait à son doigt un anneau de mariage, mais a nié être mariée. En reprenant connaissance, elle a dit: "Ils ne savent pas ce qu'ils disent, en disant que j'ai tenté de me suicider. Ils son des fous; je me suis emparée de la mauvaise fiole, c'est tout." Mlle Mayot demeure avec sa mère.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Un Verdict contre Paillet.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 10 heures, pour reprendre l'interrogatoire des témoins dans le procès de Herman D. Paillet, inculpé du meurtre de son père, le 29 juin, 1915, une foule considérable se coudroyait dans les antichambres pour envahir la cour, afin de suivre les débats du procès. Chacun était anxieux d'entendre ce que le parrieole avait à dire. Mis sous serment l'accusé a dit: "Mon père se servait d'un barillet comme tabouret en traquant ses vaches. Lorsque je suis arrivé sur les lieux mon père s'est emparé du barillet, l'a levé comme s'il voulait me frapper. Comme j'étais sous l'impression qu'il voulait m'assommer, je fit feu. J'étais armé d'un revolver parce que mon père m'avait dit que si je reparessais à la maison l'on me sortirait mort de la cour." En résumé le témoignage de l'accusé est comme suit. Il a déclaré que son père s'était sauvé de la Russie pour éviter de faire son service militaire; l'avait maltraité pendant des années; qu'à son retour de New York, après avoir fait son service dans l'armée des Etats-Unis, il avait mis une somme d'argent comme associé dans les affaires de son père, et n'avait jamais eu de bénéfice de ce versement. Lorsque Herman aurait demandé à son père un règlement, ce dernier l'aurait chassé de sa demeure. A cinq heures de l'après midi le jury a rendu un verdict de culpabilité.

Un Verdict contre Paillet.

Lorsque la cour criminelle de district a été ouverte hier matin à 1